

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DES CRETES PREARDENNAISES  
Le mercredi 12 avril 2017 salle des fêtes d'Attigny**

Légalement convoqué le 06/04/2017, le **Conseil de Communauté** de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, s'est réuni dans la salle des fêtes d'Attigny, sous la Présidence de M. Bernard BLAIMONT, M. Marcel LETISSIER ayant été nommé secrétaire.

**SECTEUR DE NOVION PORCIEN** : B. CARIER (AUBONCOURT VAUZELLES), O. VILLET (CHESNOIS AUBONCOURT), A. LAMORLETTE (LUCQUY), S. DERVAUX (MESMONT), M. PAQUET (NEUVIZY), E. GEHIN (NOVION-PORCIEN), A. BOCQUILLON (PUISEUX), M. JEANNELLE (SAULCES-MONCLIN), C. DELBEE (VILLERS LE TOURNEUR), F. MOREAU (WIGNICOURT).

**Absent(s)**: L. VUIBERT (FAISSAULT), B. PORTIER (GRANDCHAMP), C. CARBONNEAUX (LUCQUY), J. GUERIN (SAULCES-MONCLIN), J. LOPEZ (WAGNON),

**Excusé(s)** : L. MONCEAU (FAUX), O. LAMBERT (HAGNICOURT), B. HUBERT (JUSTINE HERBIGNY), N. MARCHAND (LA NEUVILLE LES WASIGNY), Ph. LANTENOIS (NOVION-PORCIEN pouvoir à E. GEHIN), J. MONTEIL (SERY), M. CHARROIS (SORCY BAUTHEMONT), C. MARTIN (VAUX-MONTREUIL pouvoir à C. DELBEE), J. F. DUPONT (VIEL SAINT REMY), J. MAUROY (WASIGNY),

**SECTEUR DE TOURTERON** : M. LETISSIER (ECORDAL), J.-M. THIRY (GUINCOURT), A.M. TUOT (LAMETZ), G. DESCAMPS (MARQUIGNY), M. LAMENIE (NEUVILLE DAY), C. PIERRARD (LA SABOTTERIE), C. BELLOY (SAINT LOUP TERRIER), B. DELETANG (SUZANNE),

**Excusé(s)** : P. IWANCZUK (JONVAL), J.L. PILLIAIRE (TOURTERON),

**SECTEUR DE CHAUMONT-PORCIEN** : J. MALCORPS (CHAPPES), G. CAMUS (CHAUMONT PORCIEN), P. LANEAU (CHAUMONT-PORCIEN), C. VICET (FRAILLICOURT), G. DUANT (GIVRON), R. MALHERBE (LA ROMAGNE), J.P. DOUTE (REMAUCOURT), Y. BREDY (RENNEVILLE), M. BERTAUX (ROCQUIGNY), P. BOCAHUT (ROCQUIGNY), S. FLEURY (ROCQUIGNY), D. BAUDRILLARD (RUBIGNY), M. GAUVAIN (VAUX LES RUBIGNY),

**Absent(s)** : A. MASSEAU (DOUMELY-BEGNY), G. BERTRAND (St JEAN AUX BOIS),

**Excusé(s)** : M. MANCEAUX (DRAIZE), G. PHILIPPE (MONTMEILLANT pouvoir à Y. BREDI),

**SECTEUR DE BOULZICOURT - FLIZE** : B. LE CORRE (BOULZICOURT), JP. VALET (BOULZICOURT), D. THOMAS (MONDIGNY), J. M. DEGLAIRE (OMICOURT), A. FINOT (suppléant SAINT-MARCEAU), E. ASSA (VILLERS SUR LE MONT), J. PELTIER (YVERNAUMONT), F. PONSART (suppléant GUIGNICOURT SUR VENCE)

**Absent(s)**: H. GABET (EVIGNY),

**Excusé(s)** : P. MAUROY (BOULZICOURT), C. BILLEBAUT (CHAMPIGNEUL SUR VENCE pouvoir à D. THOMAS), F. BAELDEN (SAINT PIERRE SUR VENCE), J. BARROIS (VILLERS LE TILLEUL pouvoir à J.-L. PETRE), N. POIRET (WARNECOURT pouvoir à M. MARTEAUX),

**SECTEUR DE SIGNY L'ABBAYE** : C. DUQUENOIS (DOMMERY), B. BLAIMONT (GRUYERES), F. RUFFIN (NEUFMAISON), J.-P. DUFRENNE (suppléant RAILLICOURT), J. P. DOSIERE (SIGNY L'ABBAYE), C. MATHIEU (SIGNY L'ABBAYE), B. TOUCHON (SIGNY L'ABBAYE), J.F. MARTEAU (THIN LE MOUTIER), R. HENRY (THIN LE MOUTIER).

**Absent(s):** M. BOUQUET (BARBAISE), E. MOREAUX (CLAVY-WARBY), F. GARCIA (JANDUN), J.M. BEURET (LAUNOIS SUR VENCE), C. BADOUX (LAUNOIS SUR VENCE), E. MACHAUX (MARANWEZ),

**Excusé(s):** D. COLAS (LALOBBE pouvoir à J.-P. DOSIERE),

**SECTEUR D'OMONT :** V. BERTRAND (BOUVELLEMONT), F. INFANTINO (CHAGNY), B.PEROTIN (suppléant LA HORGNE), G. COLAS (MAZERNY), R. COURTOIS (MONTIGNY SUR VENCE), J.P. TERRISSE (OMONT), J.M. OUDART (POIX-TERRON), F. GERVAISE (POIX-TERRON), J.-L. PETRE (SINGLY), J.-P. DEYMAS (TOULIGNY), T. MERCIER (VENDRESSE)

**Absent(s):** P. NIHOTTE (BAALONS), S. GOBIN (POIX-TERRON),

**Excusé(s) :** J.P. TAYOT (VENDRESSE)

**SECTEUR D'ATTIGNY :** C PATE (ALLAND'HUY SAUSSEUIL), N. BOURGEOIS (ATTIGNY), D. LIEGEART (ATTIGNY), E. DUGENIE (ATTIGNY), J.C. BUCHELER (CHARBOGNE), G. MORLET (CHUFFILY ROCHE), G. DECLoux (COULOMMES ET MARQUENY), X. FONTAINE (GIVRY SUR AISNE), G. SCHMINKE (RILLY SUR AISNE), J.-L. GUERIN (SAINTE VAUBOURG), G. D'ACHON (suppléant SAINT LAMBERT ET MONT DE JEUX), J. FRANKART (SEMUY), P. DESTREZ (VAUX-CHAMPAGNE), M.F. KUBIAK (VONCQ).

**Excusé(s):** M. MASSET (SAULCES-CHAMPENOISES),

Soit 73 présents sur 111 conseillers en exercice et 7 pouvoirs soit au total 80 votants.

Le Président Bernard BLAIMONT ouvre la séance à 20h25 après la visite des travaux en cours de finition du béguinage d'Attigny et l'accueil de Noël BOURGEOIS, mairie d'Attigny et Vice-Président de la Communauté de Communes.

Marcel LETISSIER, maire d'Ecordal est nommé secrétaire de séance. Le compte-rendu du conseil du 20 décembre 2016 est approuvé à la majorité (1 abstention après demande de rectification M. Christian BELLOY, maire de Saint Loup Terrier était bien présent ainsi que son suppléant R. Canniaux qui avait été nommé secrétaire de séance).

Après présentation des actions réalisées à mi-mandat, le Président passe à l'ordre du jour :

**1) Approbation du rapport d'activités 2016 et des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services des Ordures Ménagères et du Service Public d'Assainissement Non Collectif :**

Ces rapports sont approuvés à l'unanimité après présentation sous forme de vidéo projection.

**2) Adoption des Comptes Administratifs 2016 :**

Le Président ayant quitté la salle pour le vote, le Conseil à l'unanimité adopte les Comptes Administratifs 2016 suivants :

<b>BUDGET-PRINCIPAL-:</b>			
Section de fonctionnement:			
	<b>CA-2014</b>	<b>CA-2015</b>	<b>CA-2016</b>
Dépenses	3.989.439,01.€	3.997.868,28.€	4.139.597.€
Recettes	4.675.823,05.€	5.024.748,-94.€	5.607.556.€
Résultat de fonctionnement	<b>686.384,04.€</b>	<b>1.026.880,66.€</b>	<b>1.467.959.€</b>
Section investissement:			
	<b>CA-2014</b>	<b>CA-2015</b>	<b>CA-2016</b>
Dépenses	798.936,28.€	1.161.381,75.€	1.538.972.€
Recettes	802.651,20.€	1.143.791,94.€	1.270.192.€
Résultat d'investissement	<b>3.714,92.€</b>	<b>-17.589,81.€</b>	<b>-268.780.€</b>
	<b>CA-2014</b>	<b>CA-2015</b>	<b>CA-2016</b>
Résultat reporté	<b>690.098,96.€</b>	<b>1.409.290,-85.€</b>	<b>+1.199.179.€</b>
<b>BUDGET-ANNEXE-ZONE-D'ACTIVITE-:</b>			
Section de fonctionnement:			
	<b>CA-2014</b>	<b>CA-2015</b>	<b>CA-2016</b>
Dépenses	288.489,93.€	653.432,29.€	970.934.€
Recettes	584.408,10.€	974.676,10.€	610.501.€
Résultat de fonctionnement	<b>295.918,17.€</b>	<b>321.243,81.€</b>	<b>-360.433.€</b>
Section investissement:			
	<b>CA-2014</b>	<b>CA-2015</b>	<b>CA-2016</b>
Dépenses	386.061,94.€	636.419,19.€	639.643.€
Recettes	466.517,01.€	243.829,10.€	1.023.377.€
Résultat d'investissement	<b>80.455,07.€</b>	<b>-392.590,09.€</b>	<b>+383.734.€</b>
	<b>CA-2014</b>	<b>CA-2015</b>	<b>CA-2016</b>
Résultat reporté	<b>376.373,24.€</b>	<b>-71.346,28.€</b>	<b>+23.301.€</b>
<b>BUDGET-ANNEXE-ORDURES-MENAGERES-:</b>			
Section de fonctionnement:			
	<b>CA-2014</b>	<b>CA-2015</b>	<b>CA-2016</b>
Dépenses	2.320.113,61.€	2.337.898,84.€	2.341.826.€
Recettes	2.192.326,07.€	2.357.107,90.€	2.434.562.€
Résultat de fonctionnement	<b>-127.787,54.€</b>	<b>19.209,06.€</b>	<b>92.736.€</b>
Section investissement:			
	<b>CA-2014</b>	<b>CA-2015</b>	<b>CA-2016</b>
Dépenses	242.835,63.€	253.298,44.€	703.726.€
Recettes	232.895,86.€	4.497,00.€	542.403.€
Résultat d'investissement	<b>-9.939,77.€</b>	<b>-248.801,44.€</b>	<b>-161.323.€</b>

	CA-2014	CA-2015	CA-2016
Résultat-reporté	-137-727,31-€	-229-592,38-€	-68-587-€
<b>BUDGET-ANNEXE-LOGEMENTS-:</b>			
Section-de-fonctionnement:			
	-CA-2014	CA-2015	CA-2016
Dépenses	155-211,05-€	174-854,08-€	161-230-€
Recettes	383-575,89-€	343-315,66-€	332-705-€
Résultat-de-fonctionnement	228-364,84-€	168-461,58-€	171-475-€
Section-investissement-:			
	-CA-2014	CA-2015	CA-2015
Dépenses	697-513,40-€	216-515,27-€	412-506-€
Recettes	918-608,84-€	229-559,05-€	309-894-€
Résultat-d'investissement	221-095,44-€	13-043,78-€	-> 102-612-€
	CA-2014	CA-2015	CA-2016
Résultat-reporté	449-460,28-€	181-505,36-€	+68-863-€
<b>BUDGET-ANNEXE-POLES-D'ENTREPRISES-ET-MULTI-SERVICES-:</b>			
Section-de-fonctionnement:			
	-CA-2014	CA-2015	CA-2016
Dépenses	107-910,64-€	135-333,64-€	105-364-€
Recettes	501-171,23-€	208-844,25-€	163-851-€
Résultat-de-fonctionnement	393-260,59-€	73-510,61-€	+58-487-€
Section-investissement-:			
	-CA-2014	CA-2015	CA-2016
Dépenses	454-219,57-€	176-970,56-€	242-397-€
Recettes	717-408,88-€	545-054,70-€	122-672-€
Résultat-d'investissement	263-189,31-€	368-084,14-€	-> 119-725-€
	CA-2014	CA-2015	CA-2016
Résultat-reporté	656-449,90-€	441-594,75-€	-> 61-238-€
<b>BUDGET-ANNEXE-SERVICE-PUBLIC-D'ASSAINISSEMENT-NON-COLLECTIF-(SPANC)-:</b>			
Section-de-fonctionnement:			
	-CA-2014	CA-2015	CA-2016
Dépenses	163-259,23-€	147-130,35-€	149-237-€
Recettes	163-928,41-€	146-922,69-€	162-934-€
Résultat-de-fonctionnement	669,18-€	-> 207,66-€	+13-697-€

Section investissement :			
	CA-2014	CA-2015	CA-2016
Dépenses	580.447,13 €	422.135,06 €	998.749 €
Recettes	591.094,92 €	635.878,23 €	980.478 €
Résultat d'investissement	10.647,79 €	213.743,17 €	-> 18.271 €
	CA-2014	CA-2015	CA-2016
Résultat reporté	11.316,97 €	213.535,51 €	-> 4.574 €
<b>BUDGET-ANNEXE-POLES-TOURISTIQUES :</b>			
Versement d'une subvention d'équilibre de 353.962 € pour 2016.			
Section de fonctionnement :			
	CA-2014	CA-2015	CA-2016
Dépenses	298.378,09 €	310.014,22 €	326.345 €
Recettes	443.297,53 €	160.206,50 €	168.320 €
Résultat de fonctionnement	144.919,44 €	-149.807,72 €	-158.025 €
Section investissement :			
	CA-2014	CA-2015	CA-2016
Dépenses	164.492,34 €	335.199,05 €	956.774 €
Recettes	216.677,03 €	436.578,83 €	955.744 €
Résultat d'investissement	52.184,69 €	101.379,78 €	-> 1.030 €
	CA-2014	CA-2015	CA-2016
Résultat reporté	1974,13 €	-> 48.427,94 €	-> 159.055 €

### 3) Affectation des résultats aux Budgets 2017 suite aux Comptes Administratifs 2016 :

Le Conseil décide à l'unanimité les affectations de résultats 2016 suivants :

#### **Affectation de résultat du Budget Principal**

Déficit d'investissement D001	-436 484,06 €
Total affecté au R 1068	643 928,16 €
Excédent de fonctionnement R002	2 678 485,41 €

#### **Affectation de résultat-Budget annexe "ordures ménagères"**

Déficit d'investissement D001	-87 016,78
TOTAL affecté au 1068	72 622,01 €

#### **Affectation de résultat-Budget annexe "logements"**

Déficit d'investissement D001	-184 523,44 €
Total affecté au R 1068	194 353,74 €
Excédent de fonctionnement R002	566 974,97 €

**Affectation de résultat-Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif**

Excédent d'investissement R001	6 894,00 €
Excédent de fonctionnement R 002	13 814,00 €

**Affectation de résultat-Budget annexe Zones d'Activités**

Déficit d'investissement D001	-36 869,01 €
Total affecté au R 1068	0,00 €
Déficit de fonctionnement D002	-305 405,82 €

**Affectation de résultat-Budget annexe Pôles d'entreprises et Multi Services**

Déficit d'investissement D001	-164 138,28 €
Total affecté au R 1068	197 493,53 €
Excédent de fonctionnement R002	57 451,15 €

**Affectation de résultat-Budget annexe Pôles Touristiques**

Déficit d'investissement D001	-78 318,13 €
Total affecté au R 1068	
Déficit de fonctionnement D002	-275 643,28 €

Afin de solder les déficits de ce Budget annexe, une subvention d'équilibre du Budget Principal d'un montant de 353 962 € sera engagée avec le vote du Budget 2017.

**4)Vote des taux d'imposition 2017 :**

Le Conseil décide à l'unanimité de faire l'effort de maintenir les taux d'imposition en 2017 avec les produits suivants :

Taxe d'Habitation	taux 6.27 %	produit fiscal 910 216 €
Taxe Foncière Bâti	taux 3.56 %	produit fiscal 455 929 €
Taxe Foncière Non Bâti	taux 5.86 %	produit fiscal 221 156 €
Cotisation Foncière des entreprises	taux 18.74 %	produit fiscal 852 300 €

**5)Vote des Budgets Primitifs 2017 :**

Le Budget Principal 2017 et les 6 Budgets Annexes primitifs 2017 (logements, pôles touristiques, zones d'Activités, pôles d'entreprises, gestions des Ordures Ménagères et SPANC) sont adoptés à l'unanimité avec les régularisations des écritures pour le transfert de l'opération plateforme bois énergie de Faissault sur le Budget Annexe Pôles d'entreprises et les écritures de la section d'investissement du Budget Annexe Zone d'Activité transférées sur la section de fonctionnement (obligation légale).

**6)Validation du Contrat de Territoire (2017-2019) avec le Département et son programme d'opérations 2017 :**

A l'unanimité le Conseil autorise le Président à signer le Contrat de Territoire présenté, avec le Département, comprenant la répartition de la dotation par axe et mesures d'intervention, les modalités spécifiques des aides et des priorités, le programme des opérations à subventionner en 2017 (Requalification du pôle d'entreprises de la Vence à Poix-Terron (10 %), Programme 2017 équipement touristique Domaine de Vendresse (20 %), 1<sup>ère</sup> tranche aménagement relais de poste de Launois

sur Vence (10 %), aménagement gîte communal Saint Jean aux Bois (20 %), sentier découverte Mont Saint Berthaud à Chaumont-Porcien (20 %), accès site touristique et camping de la Vénérie à Signy l'Abbaye (25 %), béguinage d'Attigny (20 000 €), distributeur numéraire à Chaumont-Porcien (16%), rénovation des logements d'intérêt communautaire d'Attigny, Villers le Tourneur, Singly et Justine Herbigny (forfait 10 000€ par logement), rénovation toiture gymnase de Signy l'Abbaye (20 %) extension salle polyvalente et sportive de Lucquy (20 %), rénovation thermique pôle scolaire de Chaumont-Porcien (20%), réaménagement mairie et salle communale à Singly (10 %), aménagement salle communale rez de chaussé mairie de Vendresse (10 %) réseau et traitement assainissement collectif de Novion-Porcien (220 000 €), construction réservoir et renforcement réseau AEP syndicat Tourteron (20%), changement canalisation AEP à Clavy Warby et Wignicourt (20 %), programme d'animations culturelles (16 %) programme Contrat Local de Santé (20 %), programme éco responsabilité avec ALE (10 %). Les opérations prioritaires de voirie communale suivante sont retenus pour prises en comptes sur les crédits du Fonds Départemental de Solidarité Locale (rue de l'église à Mondigny, rues du centre village à Renenville, voirie à Gruyères, rue principale à Montmeillant, voirie à Voncq, rue Turenne à Attigny dans le cadre du SIVOM, rue La Martine à Guingnicourt).

### **7) Mise en place Conseil de Développement :**

Le Conseil de Développement des Crêtes Préardennaises est à constituer uniquement avec des membres de la société civile. Une réunion de préfiguration du Conseil de Développement des Crêtes Préardennaises tenue le 30 mars 2017, le Conseil décide à la majorité (1 abstention) la composition suivante de cette instance de démocratie participative de 40 membres maximum :

- des habitants du territoire,
- des représentants d'associations œuvrant sur le territoire, tels que l'Association de développement du Pays des Crêtes Préardennaises, l'Office de Tourisme des Crêtes Préardennaises, l'Office d'Animation des Crêtes Préardennaises, l'Association Launois Evénement et l'Association des Moulins des Ardennes.
- des représentants d'entreprises et du monde agricole œuvrant ou ayant leur siège sur le territoire, tels que Méthaventures, les Centrales Villageoises des Crêtes Préardennaises, le Club des Entrepreneurs des Crêtes Préardennaises, l'Association du Marché de Producteurs de Pays de Launois Sur Vence, le Groupement de Développement Agricole de la Thiérache, la Chambre d'Agriculture des Ardennes et l'Ecole du Bio (ESS).
- des représentants de professions médico-sociales œuvrant ou habitant sur le territoire, tels que les infirmiers et les assistants sociaux.
- des représentants de l'enseignement, tels que le Centre de Formation en Alternance Bâtiment et Travaux Publics.
- des représentants d'organismes ayant une influence sur le territoire, tels que le Comité de Programmation LEADER, le CESER Grand-Est et l'Agence Locale de l'Energie des Ardennes.

Le Conseil de Développement des Crêtes Préardennaises étant un lieu ouvert, sa composition peut évoluer.

## **8) Poursuite des fonds de concours aux communes pour la rénovation thermique des bâtiments publics et économie d'énergie dans l'éclairage public:**

Il ne reste plus de crédit TEPCV pour engager de nouveaux dossiers d'aide. L'avenant à notre convention de financement TEPCV-CEE pour les années 2017-2018 ne permettra pas de disposer de nouvelles dotations spécifiques d'aide aux communes car les crédits TEPCV sont remplacés par des dotations Certificat d'Economie d'Energie (CEE) à valoriser par notre Communauté de Communes avec un opérateur spécialisé.

Le Conseil décide à l'unanimité de poursuivre les dispositifs de fonds de concours aux communes mais sur les fonds propres de notre communauté de communes (en comptant compenser ces fonds propres par la valorisation des CEE au moins en partie).

Les modalités d'aide seront identiques qu'avec les aides TEPCV précédentes. Pour l'éclairage public, seules les communes adhérentes au Plan Climat Energie Communal qui n'ont pas pu encore bénéficier d'aide seront éligibles.

Les dotations prévues au Budget Primitif 2017 sont de 140 000 € pour la rénovation thermique des bâtiments et de 20 000€ pour l'éclairage public.

## **9) 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> répartition de fonds de concours aux communes pour éclairage public et rénovation thermique des bâtiments publics :**

Le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer les aides suivantes conformément au tableau ci-dessous :

<b>Commune</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant de la dépense subventionnable</b>	<b>Montant attribués fond de concours CCCPA plafond de 40 000€</b>
Vendresse	Rénovation du bâtiment de la mairie et de la salle communale	55 000 €	24 750 €
Lucquy	Logement communal	53 803 €	26 901€
Saint Jean Aux Bois	Rénovation de la mairie et de l'ancienne école	109 518 €	32 855 €
Chesnois Auboncourt	Mairie et salle attenante	27 014 €	13 507 €
Saulces-Monclin	Future bibliothèque	68 000 €	12 240 €
Signy l'Abbaye	COSEC (1 <sup>er</sup> tranche)	63 053 €	18 916 €
	<b>TOTAL</b>	<b>376 388 €</b>	<b>129 169 €</b>

Commune	Projet	Montant de la dépense subventionnable	Montant subvention FDEA 60%	Montants attribués fond de concours CCCPA 20% plafond de 4000€
Yvernaumont	EP Rue Colson, rue basse et place des tilleuls	12 290 €	7 374€	2 458 €
	<b>TOTAL</b>	<b>12 290 €</b>	<b>7 374</b>	<b>2 458€</b>
Grandchamp	Création d'un nouveau point lumineux grande rue	1250€	750€	250€
	Remplacement de 15 ballons fluos éclairage public luminaire de 1974	6 400€	3 840€	1 280€
	<b>TOTAL</b>	<b>7 650 €</b>	<b>4 590 €</b>	<b>1 530 €</b>
Saint Marceau	Route de Chalandry	18 590 €	11 154 €	3718 €
	<b>TOTAL</b>	<b>18 590 €</b>	<b>11 154 €</b>	<b>3718 €</b>
Vendresse	Rue Pol Bouin	16 909€	10 145,40€	3381,80€
	Rue du couvent des Cordeliers	2033€	1 219,80€	406,60€
	<b>TOTAL</b>	<b>18 942€</b>	<b>11 365,20€</b>	<b>3788,40€</b>
Evigny	Rue du lavoir	13 461,40€	8076,84€	2692,28€
	<b>TOTAL</b>	<b>13 461,40€</b>	<b>8076,84€</b>	<b>2692,28€</b>
Wignicourt	Grande rue	13 500€	8100€	2700€
	<b>TOTAL</b>	<b>13 500€</b>	<b>8100€</b>	<b>2700€</b>

#### **10) Validation programme d'actions Cit'Ergie :**

Le Conseil décide à la majorité (1 abstention) :

- La validation du programme d'actions proposé,
- La demande de labellisation correspondante à la commission nationale,

#### **11) Optimisation gestion des Ordures Ménagères avec le syndicat SICOMAR et la Communauté de Communes du Pays Rethélois : modification des statuts du SICOMAR avec évolution du périmètre:**

Le Conseil décide à la majorité (1 voix contre) de :

- VALIDER la révision des statuts du SICOMAR tel que proposés et annexés à la présente délibération,

Sous couvert de la révision des statuts du SICOMAR par son comité syndical:

- ACCEPTE la demande d'adhésion de la Communauté de communes du Pays Rethélois pour la totalité de son périmètre et pour l'exercice de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers »,
- DEMANDE l'adhésion de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises pour la totalité de son périmètre et pour l'exercice de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers »
- VALIDE la création d'un service unifié pour la gestion administrative et financière entre les Communautés de communes du Pays Rethélois, les Crêtes Pré Ardennaises et le SICOMAR, dont la structure porteuse devra être le SICOMAR.

## **12) Gestion des redevances Ordures Ménagères : modalités de dégrèvement sur les REOM des entreprises utilisatrices des déchèteries ou bennes à cartons – 2016 et 2017 :**

Le Conseil décide à l'unanimité de valider les modalités de dégrèvement suivantes :

Concernant les dépôts exclusivement de cartons :

- Dégrèvement de 30% sur la REOM des entreprises équipées d'un badge effectuant 7 à 14 passages par an pour des dépôts de cartons. Ce dégrèvement est plafonné à 250 € par entreprise et par an.
- Dégrèvement de 60% pour les entreprises ayant signé une convention concernant l'apport de tous leurs cartons en déchèterie ou dans une benne à cartons spécifique. Ce dégrèvement s'applique aussi pour les entreprises en possession d'un badge effectuant 15 passages ou plus par an pour des dépôts de cartons. Ce dégrèvement est plafonné à 500 € par entreprise et par an.  
Manque les dépôts payants en déchèterie (fin du document).

## **13) Modification des opérations inscrites aux programmes d'intérêt communautaire aménagement et gestion des logements communaux :**

En accord avec les communes concernées, je vous propose les modifications suivantes :

- Retrait de l'opération « logement T4 du 9 route de la Malacquoise » à Rocquigny à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 (reprise par la commune après la fin de l'emprunt contracté par la Communauté de Communes pour les travaux d'aménagement réalisés en 2003- délibération du conseil municipal du 9 février 2017)
- Intégration de 4 opérations « logement » à l'étage de l'ancien groupe scolaire d'Attigny aménagé en résidences seniors et autonomie à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 :
  - 3 logements 26 Rue Pasteur (1 studio de 27m<sup>2</sup>, 1 appartement T2 de 35 m<sup>2</sup> et 1 appartement T3 de 45m<sup>2</sup>)
  - 1 logement T3 de 50 m<sup>2</sup> 17 rue Turenne à aménager.  
(accord du Conseil municipal du 27 novembre 2014).

**14) Modification des opérations inscrites au programme d'intérêt communautaire : politique local du commerce :**

En accord avec la commune concernée, le Conseil décide à l'unanimité l'intégration de l'opération suivante :

Reconversion de l'ancienne agence du Crédit Agricole de Chaumont-Porcien en local multi-service avec aménagement pour l'installation d'un distributeur de numéraire et de remise de chèque.

**15) Achat de l'ancienne agence du Crédit Agricole de Chaumont-Porcien :**

Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser le Président à engager les démarches pour l'acquisition de l'ancienne agence du Crédit Agricole 16 Grande rue à Chaumont-Porcien (local de 333 m<sup>2</sup> sur une parcelle de 7 a 39 ca cadastré section AH n° 27 lieudit « Grande Rue) pour un montant de 5000 €.

**16) Mise en place de la nouvelle Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :**

Suite aux transferts de compétence (Maison de Service au Public de la Médiathèque de Signy l'Abbaye en 2017 et projet d'évolution en 2018 assainissement collectif et équipements d'intérêt communautaire)

Une commission CLECT composée de représentant des conseils municipaux doit se réunir pour établir un rapport sur le coût des charges transférées afin de fixer l'évolution des attributions de compensation des communes concernées en accord avec leur Conseil Municipal et le Conseil de Communauté.

Le Conseil décide à l'unanimité de mettre en place cette commission composée de tous les maires (ou leur représentant) soit un représentant par commune comme pour le précédent mandat (délibération du Conseil de Communauté du 18 octobre 2012).

**17) Transfert de la compétence documents d'urbanisme : convention avec les communes en cours d'élaboration de carte communale ou de révision de Plan Local d'urbanisme :**

Le transfert de la compétence « documents d'urbanisme et élaboration de Plan Local d'Urbanisme intercommunal » devrait nous être confirmé par la Préfecture car à notre connaissance 6 Conseils Municipaux ont délibéré contre (Jandun, Omont, Puisieux, Poix Terron, Villers le Tourneur et Villers sur le Mont) et il fallait au moins 25% des 94 communes soit 24 pour s'y opposer.

Considérant que, le Code de l'Urbanisme ouvre la possibilité à l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu et de carte communale de décider, après accord de la commune concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme, d'un document en tenant lieu ou d'une carte communale, engagée avant le 27 mars 2017.

Considérant que 6 Communes sont concernées, 4 pour la poursuite de l'élaboration de leur carte communale (Baâlons, Neuvizy, Novion Porcien et La Romagne) et 2 pour la poursuite de la révision de leur Plan Local d'Urbanisme (Ecordal et Guignicourt sur Vence).

Le Conseil décide à la majorité (1 contre, 2 abstentions) d'acter la reprise de ces procédures en engageant avec ces communes une convention selon les modalités suivantes :

- Reprise de la gouvernance existante (commission de pilotage), invitation aux réunions et préparation des actes et délibérations en partenariat avec le maire, prise de délibération préalable du Conseil Municipal avant le vote au Conseil de Communauté pour validation.
- Prise en charge des frais restants d'élaboration et de procédure par la Communauté de Communes avec participation de la Commune à hauteur de 50% de ces frais déduction faite des subventions restantes à percevoir.

Le Président est autorisé à signer ces conventions.

### **18) Modification des postes permanents des services communautaires :**

Le Conseil décide à l'unanimité les modifications suivantes :

- Postes permanents de statuts de droit public :
  - 1) Création en filière Animation de catégorie C, d'un poste d'adjoint d'animation à temps plein pour l'animation du Relais Assistant Maternel, et autres programmes enfance, animations pédagogiques (éco gestes, domaine de Vendresse, ...) animation Contrat Local de Santé. Ce poste est créé suite à la suppression du poste auparavant en contrat aidé animation du RAM et ambassadeur transition énergétique.
  - 2) Création en filière Administrative de catégorie C, d'un poste d'Adjoint Administratif à temps plein pour le service comptabilité (gestion des biens et renfort du service pour préparation et gestion des nouvelles compétences).
- Postes permanents de statuts de droit privé :
  - 1) Création d'un poste de Technicien pour le service Assainissement Non Collectif à temps plein (études parcellaires et suivi des chantiers de mise aux normes des dispositifs, développement des contrôles de bon fonctionnement.)

### **19) Aménagement du temps de travail (ARTT) et proposition de mise en place de 3 cycles de travail :**

Le Conseil décide d'adopter à l'unanimité, comme suit, des cycles de travail permettant l'organisation de l'activité de certains services en fonction de leurs spécificités et de la charge de travail des agents : En sachant que le droit à des jours ARTT est acquis dès l'instant où le cycle de travail de l'agent comporte un nombre d'heures supérieurs à 35h hebdomadaires. Les heures effectuées au-delà de ses 35h sont capitalisées pour être transformées en jours de repos supplémentaires dit « ARTT » .Il est proposé la mise en place des 3 cycles de travail ci-dessous :

### Nombre de jours ARTT selon la durée hebdomadaire de travail

	<b>Cycle 1</b>	<b>Cycle 2</b>	<b>Cycle 5</b>
<b>Durée hebdomadaire du travail</b>	<b>35 H</b>	<b>37H</b>	<b>39H</b>
<b>Nombre de jours ARTT</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>23</b>

### Jours ARTT et Temps Partiel

Les jours des agents travaillant à temps partiel sont déterminés proportionnellement à leur quotité de travail à temps partiel, sur la base des droits ouverts pour un agent travaillant à temps complet.

<b>Durée hebdomadaire de travail</b>	<b>37h</b>	<b>39h</b>
<b>Nombre de jours ARTT pour un temps complet</b>	12	23
<b>Temps partiel 90%</b>	10,8	20,7
<b>Temps partiel 80%</b>	9,6	18,4
<b>Temps partiel 50%</b>	6	11,5

Si durant une année civile l'agent a deux temps partiel différent (80% de droit puis 90% autorisation) les droits seront déterminés au prorata de chacune des périodes.

### **20) Attribution d'un fonds de concours à la commune de Chaumont-Porcien pour intervention sur la chaufferie collective locaux communaux de l'ancienne école et résidence séniors :**

Le Conseil décide à l'unanimité d'allouer un fonds de concours à hauteur de 50 % soit 1 506,12 € pour la fourniture et pose d'un système de désembouage du réseau de cette chaufferie collective à la commune de Chaumont-Porcien.

### **21) Attribution d'un fonds de concours à la commune de Vaux-Montreuil pour travaux de revêtement de sols à réaliser après reprise du logement « Grande Rue » :**

Le Conseil décide à l'unanimité d'allouer un fonds de concours à hauteur de 50 % soit 821,50 € pour les travaux de changement des revêtements de sols du logement repris le 1<sup>er</sup> avril 2017 par la commune.

**22) Déploiement Très Haut Débit : Retrait du projet d'adhésion au syndicat mixte ouvert « Ardennes Numérique » et du transfert de la compétence « communications électroniques » :**

Le Conseil décide à l'unanimité :

- de prendre acte que la délibération n° C 76-12/15 « adhésion au syndicat mixte ouvert "Ardennes Numérique" et transfert de la compétence "communications électroniques » par laquelle le Conseil Communautaire a entendu adhérer au Syndicat Mixte Ouvert « Ardennes numérique » n'a pas été exécutée,
- d'approuver qu'il n'y a pas lieu de mettre en œuvre cette délibération, compte tenu de la délibération du Conseil départemental du 2 décembre 2016 confirmant pleinement la Région Grand Est comme structure porteuse et de gouvernance pour déployer le projet de RIP à l'échelle régionale et, dans ce cadre, pour mettre en œuvre le projet d'aménagement numérique du Département des Ardennes suivant son SDTAN du 13 mars 2015,

**23) Création d'une régie d'avance pour paiement non différé de frais de missions et divers avec possibilité de paiement en ligne :**

Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser le Président à mettre en place une régie d'avance pour paiement non différé de frais de missions et de frais divers (commandes de fournitures et d'équipements, annonces et insertions notamment pour mise en locations des logements...).

**24) Assainissement non collectif : modification du règlement spécifique pour contrat d'entretien :**

Considérant que les dispositifs d'assainissement non collectif nécessitent un entretien et notamment le remplacement de certains matériaux et ou pièces d'usure, il convient de proposer les adaptations suivantes pour les prestations d'entretien :

- Remplacement des pièces d'usure au prix du fournisseur et si déplacement : Tarif horaire : 20 €T.T.C. /h et frais de déplacement : 0.5 € T.T.C. /km pour des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées par le soin des propriétaires

Le Conseil retient à l'unanimité ces modifications qui seront intégrées au règlement d'application du SPANC.

**25) Élection des délégués des communes de Sainte Vaubourg et Semuy auprès du Syndicats Mixte du Sud Est au titre du SPANC en représentation substitution de la Communauté de Communes :**

Le Conseil retient à l'unanimité de valider les propositions des 2 communes concernées :

- Pour la commune de Semuy : M. Jean FRANKART (maire), titulaire, M. Denis NOEL (1<sup>er</sup> adjoint), suppléant,

- Pour la commune de Sainte Vaubourg : M. Jean-Luc GUERIN (maire), titulaire, M. Noël HENRY (adjoint), suppléant.

**26) Election d'un nouveau représentant à la commission de mise en cohérence des réseaux de distribution de l'énergie au sein de la Fédération Départementale :**

La Fédération Départementale nous ayant informé que M. Jean-François MARTEAU étant déjà membre de la Fédération Départementale il ne peut siéger dans cette commission en tant que représentant de notre intercommunalité, Le Conseil retient à l'unanimité la candidature de Guy CAMUS, Vice-Président, maire de Chaumont-Porcien.

**27) Mise en place de la commission d'attribution des logements de la résidence séniors d'Attigny :**

Le Conseil retient à la majorité (1 abstention) la composition suivante :

- le Vice-Président Service à la population, Noël Bourgeois ;
- les autres membres élus du Bureau communautaire pour les\* secteurs d'Attigny et Tourteron ;
- 3 représentants désignés par les associations locales d'aide à domicile pour les personnes âgées.

**28) Programme d'opérations structurantes 2017 avec financement complémentaire au titre du Contrat de Ruralité :**

Le Conseil retient l'unanimité les opérations suivantes :

- Aménagement relais de poste de Launois sur Vence (1<sup>ère</sup> tranche),
- Rénovation thermique du pôle scolaire de Chaumont-Porcien,
- Contrat Local de Santé,
- Rénovation thermique de bâtiments publics dont logements d'intérêt communautaire,
- Requalification du pôle d'entreprises de la Vence à Poix-Terron.

La séance est levée à 22h50.